

Objectif

Le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote illustre notre volonté d'informer nos investisseurs avec la plus grande transparence. Bien que notre modèle de gestion (fonds de fonds et fonds nourriciers) n'implique pas la détention directe d'actions d'entreprises cotées, notre responsabilité reste entière au sein de la gouvernance des fonds sous-jacents. L'intérêt fondamental de ce rapport est de rendre compte publiquement de notre participation active aux consultations d'investisseurs (Limited Partners) et aux Comités Consultatifs (LPAC). Il permet de démontrer à nos souscripteurs, tant professionnels que de détail, que chaque décision prise l'a été dans la stricte préservation de leurs intérêts.

Au cours de l'année 2025, OPALE CAPITAL n'a pas été appelée à se prononcer dans le cadre de comités consultatifs (LPAC) ou d'assemblées de porteurs.